



SYNDICAT DES EAUX DE FISMES
CONSEIL SYNDICAL
MARDI 4 AVRIL 2023

**Nombres de
conseillers :**

En exercice : 32
Présents : 22
Votants : 25

L'an deux mil vingt-trois, le quatre avril à dix-huit heures quinze minutes, les délégués des Communes membres du Syndicat des Eaux, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, Hôtel de Ville de Fismes, sous la présidence de M. Charles GOSSARD, Président.

Présents : Monsieur Charles GOSSARD, Monsieur Éric GEORGELIN, Madame Jacqueline LOPATA, Monsieur Bertrand BOILLY, Monsieur Emeric FERDANDEZ, Monsieur Vincent BENNEZON, Madame Angéline LIVA, Monsieur Francky CARON, Madame Sylvie DAUPHIN, Monsieur Philippe HENRION, Monsieur Sébastien MERCIER, Monsieur Philippe SALMON, Monsieur Marcel VERGEZ, Monsieur Joël LEBOURCQ, Monsieur Éric POTELLET, Monsieur Christophe BLOT, Monsieur Frédéric FLEURY, Monsieur Pascal HARLAUT Monsieur Pascal HURTAUX, Monsieur Arnaud NININ, Monsieur Raphaël PREVOT Monsieur Alain LALLEMENT

Excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Claude CUGNET, Monsieur Jacques DAUGER, Monsieur Sébastien PRIMAULT

Excusés sans avoir donné pouvoir : Madame Laure GAILLARD, Monsieur Thierry COULVIER

Absents : Madame Claude JORIS, Monsieur Pierre CATTARIN, Monsieur Laurent PREVOST, Monsieur Jean-Marc CHAPELET, Monsieur Joanne DEGOUVE

Délibération N° 23-06

Examen et vote du compte administratif 2022

Après examen, Monsieur le Président ayant quitté la salle du Conseil Municipal, Monsieur Bennezon, Vice-Président, propose au Conseil Syndical d'adopter le Compte administratif 2022 tel qu'il est présenté :

Section d'exploitation :

- Dépenses 2022	122 610,81 €
- Recettes 2022	246 390,47 €
- Résultat reporté 2021	+ 167 997,41 €
- Résultat cumulé	+ 291 777,07 €

Section d'investissement :

- Dépenses 2022	207 776,70 €
- Recettes 2022	53 730,05 €
- Résultat reporté 2021	<u>- 124 620,72 €</u>
- Résultat cumulé	+ 29 425,93 €
- Restes à réaliser Dépenses	0,00 €
- Restes à réaliser Recettes	<u>0,00 €</u>
- Résultat d'investissement	+ 29 425,93 €

Le Conseil Syndical décide d'adopter, à l'unanimité, le compte administratif tel que présenté.

Votes : pour : 24, contre : 0, abstention : 0 (Monsieur le Président ne prend pas part au vote)

Nomenclature : 7.1

Pour extrait conforme,

Charles GOSSARD
Président

